



Année scolaire 2009 – 2010

EVALUATIONS NATIONALES

ADAPTEES POUR LES ELEVES DYSPRAXIQUES

CM2

Les **évaluations nationales** des élèves de CM2 qui auront lieu en janvier 2010, ont été **adaptées pour les élèves dyspraxiques**. Ces adaptations ont été établies dans le cadre d'un groupe réunissant des représentants de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale (DGESCO), de l'inspection pédagogique du ministère chargé des personnes handicapées, et de l'Unité de Neuro-imagerie cognitive de l'INSERM (U562).

A compter du 8 décembre 2009 au matin, sur le site SEFIA, (site interne et protégé des Inspections d'Académies) a été mis à disposition un cahier de l'élève, proposant les exercices dont le format a été adapté, et ce, sous forme de fichier à **télécharger et à imprimer**.

Une **version informatisée** de ce même cahier a également été mise à disposition, pour ceux des élèves qui ont l'habitude d'utiliser l'ordinateur en classe. Cette version informatisée se présente sous la forme d'un fichier word (*mode formulaire bloqué*)*.

- Un cahier de recommandations et de consignes spécifiques pour les enseignants, accompagne ces versions adaptées des cahiers de l'élève.

Dans chaque Académie, il existe un **correspondant chargé des évaluations**. Ces correspondants académiques ont été **informés de l'existence d'adaptations** pour les élèves dyspraxiques téléchargeables sur le site dédié aux évaluations au même titre que les évaluations des autres élèves.

**Dans un fichier en mode formulaire bloqué, il faut utiliser les flèches du clavier pour se déplacer d'un champ à remplir à l'autre. Il faut donc s'assurer que l'enfant sait se débrouiller avec ce type de fichier Word. Dans le cas contraire, il est possible de déverrouiller le fichier*

Pour cela, il faut cliquer sur affichage /sélectionner barre d'outils / puis formulaire et /quand la barre d'outils s'affiche/ il suffit de cliquer sur le cadenas pour débloquer le fichier.

MODALITES D'ORGANISATION RECOMMANDEES PAR LA DGESCO

POUR LA PASSATION DES EPREUVES

La passation collective des épreuves est difficile, à cause de

- la spécificité des consignes,
- la majoration du temps imparti pour la passation des épreuves,
- la nécessité de lire à haute voix certaines parties des épreuves à l'élève et de recueillir des réponses orales.

Une passation individuelle avec un enseignant de la circonscription, éventuellement en temps différé, est souhaitable.

Pour la passation individuelle des épreuves, plusieurs solutions sont possibles et peuvent être combinées en fonction des habitudes de travail de l'élève :

➔ L'élève dispose d'un **auxiliaire de vie scolaire individuel** avec lequel il a l'habitude de travailler.

- Il est essentiel qu'il soit présent au moment de ces évaluations pour recueillir les réponses orales de l'élève.
- Il est possible de faire travailler l'élève sur une version adaptée imprimée ou sur ordinateur avec la version dédiée s'il a l'habitude d'utiliser l'outil informatique en classe –

➔ L'élève ne dispose **pas d'auxiliaire** de vie scolaire et **peut utiliser un ordinateur** avec lequel il a l'habitude de travailler en classe.

- La meilleure solution est probablement de le faire travailler avec la version adaptée pour l'ordinateur.

➔ L'élève ne dispose **pas d'auxiliaire de vie** scolaire et ne dispose **pas** habituellement **d'ordinateur** en classe.

- Il devra alors être aidé par l'enseignant qui prend en charge la passation de ses évaluations.